



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 43080

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le manque de places à l'examen du permis de conduire. En effet, et ce depuis plusieurs années, les professionnels du secteur dénoncent les dysfonctionnements liés au délai d'attente à l'examen de conduite du permis de conduire en cas d'échec de l'élève. Dans certains territoires, les délais d'attente s'élèvent à quatre mois, et jusqu'à six mois en cas de nouvel échec de la part du candidat. Acteurs à part entière de la prévention et de la sécurité routière, les professionnels des auto-écoles s'inquiètent du manque croissant d'inspecteurs en charge des examens. Cette carence manifeste nuit au bon déroulement de la formation, à la fois pour les élèves dont l'enseignement de la conduite souffre d'une trop longue attente, et pour les professionnels dont les exigences de réussite et les pressions liées à celle-ci ne permettent pas de répondre dans les meilleures conditions à leurs missions d'enseignement. Aussi, il souhaiterait connaître les moyens qui pourraient être mobilisés pour répondre au déficit d'inspecteurs et aux délais d'attente à l'examen du permis de conduire qui en découlent.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43080

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 novembre 2013](#), page 11979

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)